

Nouvelle étude de l'Observatoire des familles Les grands-parents ont une place déterminante dans la famille : 17 000 familles témoignent

La crise sanitaire et le confinement ont interrogé, avec une gravité particulière, notre société sur les liens familiaux intergénérationnels. Aujourd'hui, la phase de déconfinement progressif met à l'épreuve les familles qui se trouvent toujours éloignées des grands-parents. Si cette enquête de l'observatoire des familles de l'Unaf et du réseau des Udaf, en partenariat avec la Cnaf, a été réalisée auprès des parents avant la crise, elle donne des repères précieux sur l'ampleur, l'importance, le sens donnés à ces liens avec les grands-parents.

Des liens précieux, souvent indispensables

- **Les moments partagés entre enfants et grands-parents jugés nécessaires**

Pour les 2/3 des parents, ce sont les moments partagés entre grands-parents et petits-enfants qui sont prioritaires, bien avant la transmission d'une expérience ou d'une mémoire familiale. Cette forte attente se heurte aux réalités : plus d'1/3 de leurs répondants pensent que leurs enfants souhaiteraient davantage de relations avec leurs grands-parents. L'éloignement géographique, le manque de disponibilité et la mésentente, créent des obstacles à ces relations.

Les technologies numériques omniprésentes aujourd'hui sont encore peu utilisées dans les relations enfants/ grands-parents, sauf lorsque les relations sont déjà assez fortes. De façon générale, les grands-parents maternels sont davantage sollicités que les grands-parents paternels : le lien avec la lignée paternelle - structurellement plus fragile - est particulièrement menacé lorsque le parent est isolé.

- **L'aide indispensable des grands-parents**

Autre dimension importante des relations avec les grands-parents : les solidarités.

La moitié des parents répondants ont bénéficié **d'aides financières** de la part des grands-parents. Cette solidarité financière s'adapte aux besoins des familles mais aussi aux moyens des grands-parents : elle est plus fréquente pour les familles monoparentales et moins fréquente lorsque les parents appartiennent à une fratrie plus nombreuse. Ces aides sont surtout indispensables pour faire face aux dépenses de logement : accession à la propriété ou dépenses de loyers.

Les aides prennent aussi la forme de **services** : $\frac{3}{4}$ des parents interrogés en ont bénéficié. La garde des enfants est - de loin - la forme principale d'aide. Surtout, elle est vécue comme « indispensable » en particulier en cas de maladie de l'enfant, le mercredi et le soir après l'école.



Une aide qui doit être reconnue pour ne pas être davantage fragilisée

Encore limitées aux raisons familiales impérieuses, les retrouvailles avec les grands-parents sont, pour certaines familles, encore empêchées. La crise sanitaire a créé des distances inédites révélant toute l'importance des liens affectifs et des solidarités concrètes qui lient les familles avec les grands-parents. Outre les liens affectifs, les aînés apportent des aides indispensables aux familles, au quotidien et pour passer des caps difficiles (prêt, logement, garde d'enfant...). En creux, on comprend la difficulté accrue pour les familles qui ne peuvent pas bénéficier de ces soutiens du fait de la séparation, de l'éloignement, de l'activité professionnelle, de la maladie ou du décès.

A plus long terme, l'Unaf alerte sur l'importance et la fragilité de ces solidarités informelles qui méritent d'être mieux connues pour être préservées : l'allongement de la durée d'activité professionnelle ou la sollicitation plus forte des jeunes retraités comme « aidants » de leurs propres parents peuvent par exemple affaiblir ces solidarités. Ces réalités très concrètes devront être prises en compte dans les réflexions à venir, tant pour les politiques du grand âge que pour les politiques familiales.



QUELQUES CHIFFRES

- **1/3 des parents** pensent que leurs enfants aimeraient voir leurs grands-parents plus souvent.
- **2/3 des parents** interrogés attendent des grands-parents qu'ils passent simplement du temps avec leurs petits-enfants et créent des liens avec eux.
- **3/4 des parents** ont bénéficié de service de la part des grands parents.
- **50% des parents** interrogés ont reçu une aide financière des grands-parents.
- **56% des répondants** attribuent une place importante aux grands-parents maternels dans l'éducation de leurs enfants.
- **374-1** c'est l'article du Code civil qui énonce le droit de l'enfant d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants.

Retrouvez cette étude de l'Observatoire des familles sur le site de l'Unaf / Rubrique Etudes nationales : [lien](#)

Contact presse : Laure MONDET mondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr twitter.com/unaf_fr